

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 JANVIER 2015****BUDGET 2015****1- RENOUELEMENT ANNUEL DU BUREAU ET DES PRÉSIDENTES DE COMMISSIONS :**

Le Président demande s'il y a des candidats pour assumer les postes vacants :
6ème poste de vice-président (ajouté pour FO)
Président de la commission sport et plein air
Président de la commission restauration

Réponse : pas de candidats.

LE BUREAU EST RENOUELÉ (IDENTIQUE AU 16 DÉCEMBRE 2014)

La CFDT qui assure déjà 5 présidences de commission, regrette cette situation mais prend ses responsabilités. Le budget sport et plein air sera géré par la commission budget patrimoine, présidée par Philippe Rolland (CFDT). Les autres questions de fonctionnement et les problèmes de restauration seront administrés par la présidence de la CMCAS : Richard Nicolas et Agnès Granger (CFDT).

2 - MOTION CMCAS : Un avenir pour les activités sociales (voir PJ)

Au vu des déclarations faites le 16 décembre, la CFDT a constaté qu'une synthèse majoritaire pouvait se dégager, pour une orientation commune dans les 3 ans à venir.

Cette synthèse réalisée, la motion a été mise au vote et adoptée :
Pour : 13 CFDT CFE-CGC ; Contre 5 CGT ; Abstentions 2 FO

3 - BUDGET DE LA CMCAS 2015 : Le point le plus important de ce conseil.

Trois délégations CFDT, CFE-CGC et CGT ont proposé des budgets en tenant compte des montants imposés par le comité de coordination (charges de personnel, charges administratives et dépenses d'activités).

FO, tout en connaissant les décisions nationales, qu'elle a approuvé aussi bien sur la somme globale que sur la répartition, a présenté des charges de personnel et administratives en baisse de 30 %. Elle supprimerait ainsi sans préavis, des postes et des moyens, tout ça pour faire apparaître un budget complètement inapplicable.

Démagogique ou irresponsable ? Ce sont par exemple, 5 ou 6 postes de la CMCAS à supprimer (dont certainement celui de responsable du cercle Bonneterre).

De plus, cette position est en complète contradiction avec les positions FO au niveau national, qui par exemple ne parle jamais dans ses déclarations du chèque vacances et vote contre les motions sur ce sujet.

Malgré leurs différences, les 3 organisations syndicales (FO s'étant mise hors jeu) ont fait des propositions qui rentrent dans le cadre du budget alloué.

Après suspension de séance, la CFDT et la CFE-CGC ont trouvé un accord sur un budget commun qui a été voté et évoluera en fonction du reliquat, après approbation de comptes de la CMCAS à l'assemblée générale de juin.

Votes pour le budget CFDT/CFE-CGC : 14 voix ; budget CGT : 5 voix ; budget FO : 2 voix

AINSI, À PARTIR DU DISPONIBLE DE 1 117 313 €, IMPOSÉ PAR LE NATIONAL (COMITÉ DE COORDINATION DE LA CCAS)

Voici la répartition :

Charges administratives	343 948 €
Spécificités (aides individuelles)	222 000 €
Installations sportives (dont le remboursement de l'emprunt pour mise aux normes)	151 000 €
Commissions	395 365 €
Investissements	5 000 €
Soit un total de	1 117 313 €

4 - LES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CMCAS.

Leur nombre et leur répartition par organisation syndicales ont été calculés par le service, en respectant la représentativité issue des élections de novembre 2014.

CFDT : 77 ; CGT : 59 ; CFE-CGC : 58 ; FO : 18 ; CFTC : 4

Vote pour cette représentation des délégués : Pour 16 (CFDT/ CFE-CGC /FO) ; Contre 5 (CGT)

CONCLUSION

Un conseil d'administration animé par le débat sur les différences de politique de gestion. Des orientations et un budget qui ont obtenu une large majorité, permettant la satisfaction des bénéficiaires et le fonctionnement de la CMCAS. Cependant, avec 760 315 € destinés aux activités pour 21 063 bénéficiaires, **nous disposons réellement de 36,10 € par bénéficiaire en 2015.**

Ce sont les décisions nationales CGT et FO qui conduisent à cette répartition de misère, avec laquelle on ne peut malheureusement pas faire de miracle.

L'essentiel se joue donc au Niveau National, que chaque organisation assume au niveau local les conséquences de cette prise de position.

**LA CFDT AGIRA DANS TOUTE LES INSTANCES POUR FAIRE CHANGER CETTE GESTION DISCRIMINATOIRE,
POUR LA GRANDE MAJORITE DES OUVRANTS ET AYANTS DROIT.
MAIS IL FAUDRA CERTAINEMENT ATTENDRE LES PROCHAINES ÉLECTIONS...**

PROCHAINE RÉUNION DU CA
30 MARS 2015